

**Procès-verbal / Compte-rendu
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 2 mars 2020
A 18h00
en Mairie**

Séance n° 01

Le Maire certifie que :

- La convocation a été affichée le 26 février 2020
- Le compte-rendu est affiché le 3 mars 2020
- Le nombre des membres en exercice est de : 13

L'an deux mil vingt, lundi deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAFFOIS s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Raymond PERRIN, Maire.

En présence de : Raymond PERRIN, Bernard VUITTENEZ, Gaëlle LEHMANN, Nicolas BARBE, Frédéric PREVALET, Estelle TAILLARD, Pascal MINARY, Christiane LACROIX, Christophe PETIT, Joël PERRIN.

Absents : Peggy LONCHAMPT.

**Absents excusés : Julien MAIRE donne pouvoir à Nicolas BARBE
Philippe TRUCHE**

Gaëlle LEHMANN est élue secrétaire de séance

Ordre du Jour : Séance n° 01-2020

* Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2019

1. Budget Eau :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2019
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2020

2. Budget Bois :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2019
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2020

3. Budget Caveaux :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2019
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Présentation et vote du budget primitif 2020

4. Budget Commune :

- a) Présentation et vote du compte administratif 2019
- b) Compte de gestion du Trésorier
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Présentation et vote du budget primitif 2020

5. Programme investissement O.N.F Année 2020 – Validation du programme travaux sylvicoles

6. Vote des Subventions aux associations

7. Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

8. Questions diverses.

Commune de CHAFFOIS

Le Président de séance ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme Gaëlle LEHMANN Secrétaire de séance.

Séance n°01 – Affaire n°01a

Présents : 10 puis 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Eau - Présentation et vote du compte administratif 2019

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Eau.

Le compte administratif 2019 – Budget Eau est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	7 615.34	0		163 390.91	7615.34	163 390.91
Opérations de l'exercice	26 190.45	31 303.34	92 343.83	106 679.38	118 534.28	137 982.72
TOTAUX (1)	33 805.79	31 303.34	92 343.83	270 070.29	126 149.62	301 373.63
Résultats de clôture	- 2 502.45			177 726.46		175 224.01
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1 + 2)	33 805.79	31 303.34	92 343.83	270 070.29	126 149.62	301 373.63
Résultats définitifs	- 2 502.45			177 726.46		175 224.01

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2019 du budget Eau.

Séance n°01 – Affaire n°01b

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Eau - Compte de gestion 2019 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2019 – Budget Eau - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°01 – Affaire n°01c

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Eau - Affectation résultat 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + excédent ou - déficit)	14 335.55 €
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	<u>163 390.91 €</u>
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	177 726.46 €
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement	- 2502.45 €
D001 (besoin de financement)	
R001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0

Besoin de financement = F	= D + E	- 2502.45 €
Affectation = C	= G + H	177 726.46 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		2 502.45 €
H - Report en fonctionnement R002		175 224.01 €
Excédent reporté D002		

Séance n°01 – Affaire n°01d

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Eau - Présentation et vote du budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le budget primitif EAU 2020 en l'état comme suit :

Budget Eau	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	165 120.00 €	285 274.01€
Investissement	79 902.45 €	79 902.45 €
TOTAL	245 022.45 €	365 176.46 €

Séance n°01 – Affaire n°02a

Présents :10 puis 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Bois - Présentation et vote du compte administratif 2019

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Bois.

Le compte administratif 2019 – Budget Bois est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	12 553.80	0		77 349.60	12 553.80	77 349.60
Opérations de l'exercice	14 408.30	12 553.80	11 306.00	56 680.42	25 714.30	69 234.22
TOTAUX (1)	26 962.10	12 553.80	11 306.00	134 030.02	38 268.10	146 583.82
Résultats de clôture	-	14 408.30		122 724.02		108 315.72
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1+2)	26 962.10	12 553.80	11 306.00	134 030.02	38 268.10	146 583.82
Résultats définitifs	-14 408.30		122 724.02		108 315.72	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2019 du budget Bois.

Séance n°01 – Affaire n°02b

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Bois - Compte de gestion 2019 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2019 – Budget Bois - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°01 – Affaire n°02c

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Bois - Affectation résultat 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 45 374.42 €
B - Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 77 349.60 €
C - Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser)	122 724.02 €
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement D001 (besoin de financement) R001 (excédent de financement)	- 14 408.30 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0.00

Besoin de financement = F	= D + E	- 14 408.30 €
Affectation = C	= G + H	122 724.02 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		14 408.30 €
H - Report en fonctionnement R002		108 315.72 €
Excédent reporté D002		

Séance n°01 – Affaire n°02d

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Bois - Présentation et vote du budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget primitif BOIS 2020 en l'état comme suit :

Budget BOIS	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	107 420.69 €	122 868.72 €
Investissement	35 458.30 €	35 458.30 €
TOTAL	142 878.99 €	158 327.02 €

Séance n°01 – Affaire n°03a

Présents : 10 puis 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Caveaux - Présentation et vote du compte administratif 2019

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Caveaux.

Le compte administratif 2019 – Budget Caveaux est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	6 770.13	0	0	0	6 770.13	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX (1)	6 770.13	0	0	0	6 770.13	
Résultats de clôture	- 6 770.13		0		- 6 770.13	
Reste à réaliser						
Totaux cumulés (1 + 2)						
Résultats définitifs	- 6 770.13		0		- 6 770.13	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2019 du budget Caveaux.

Commune de CHAFFOIS

Séance n°01 – Affaire n°03b

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Caveaux - Compte de gestion 2019 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2019 – Budget Caveaux - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Séance n°01 – Affaire n°03c

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Caveaux - Présentation et vote du budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le budget primitif CAVEAUX 2020 en l'état comme suit :

Budget Caveaux	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	9 000.00 €	9 000.00€
Investissement	6 771.00 €	6 771.00 €
TOTAL	15 771.00 €	15 771.00 €

Séance n°01 – Affaire n°04a

Présents : 10 puis 9 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 10

Suffrages exprimés : 10 Contre : 0

Objet : Budget Commune - Présentation et vote du compte administratif 2019

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit M. Bernard VUITTENEZ en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Commune.

Le compte administratif 2019 – Budget Commune est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	42 185.99	0	0	182 737.20	42 185.99	182 737.20
Opérations de l'exercice	76 143.71	109 937.69	491 817.46	543 033.57	567 961.17	652 971.26
TOTAUX (1)	118 329.70	109 937.69	491 817.46	725 770.77	610 147.16	835 708.46
Résultats de clôture	-	8 392.01	233 953.31		225 561.30	
Restes à réaliser (2)						
Totaux cumulés (1+2)	118 329.70	109 937.69	491 817.46	725 770.77	610 147.16	835 708.46
Résultats définitifs	-	8 392.01	233 953.31		225 561.30	

M. Raymond PERRIN se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2019 du budget Commune.

Séance n°01 – Affaire n°04b

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Commune - Compte de gestion 2019 du Trésorier

Le Maire présente le compte de gestion 2019 - Budget Commune - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2019 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Commune de CHAFFOIS

Séance n°01 – Affaire n°04c

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Commune - Affectation résultat 2019

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019, constate qu'au vu des résultats détaillés ci-dessous, il y a lieu de procéder à une affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A - Résultat de l'exercice (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 51 216.11 €
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (précédé du signe + excédent ou - déficit)	+ 182 737.20 €
C - Résultat à affecter = A +B (hors restes à réaliser)	+ 233 953.31 €
Résultat d'investissement	
D - Solde d'exécution d'investissement	
D001 (besoin de financement)	- 8 392.01 €
R001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + excédent ou - déficit)	0.00

Besoin de financement = F	= D + E	- 8 392.01 €
Affectation = C	= G + H	233 953.31 €
G - Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum couverture du besoin de financement F)		8 392.01 €
H - Report en fonctionnement R002		225 561.30 €
Excédent reporté D002		

Séance n°01 – Affaire n°04d

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Budget Commune - Présentation et vote du budget primitif 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Le Maire expose le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** : le budget primitif COMMUNE 2020 en l'état comme suit :

Budget Commune	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	805 090.99 €	805 090.99 €
Investissement	202 651.00 €	202 651.00 €
TOTAL	1 007 741.99 €	1 007 741.99 €

Séance n°01 – Affaire n°05

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

Objet : Programme investissement O.N.F – Année 2020
Validation du programme de travaux sylvicoles

Le Maire présente au Conseil Municipal le programme des travaux liés à l'investissement qu'il est nécessaire de les réaliser dans la forêt communale en 2020.

Ce document précise également les modalités d'intervention de l'O.N.F.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des dispositions figurant au programme 2020,
- décide d'inscrire les sommes correspondantes au budget :
 - Section d'investissement - compte 2117 : 11 350.00 € HT
 - Section de fonctionnement – compte 61524 : 1 760.00 € HT
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre du programme.

Séance n°01 – Affaire n°06

Présents : 10 Abstention(s) : 0

Pouvoir : 1 Pour : 11

Commune de CHAFFOIS

Suffrages exprimés : 11 Contre : 0

OBJET : Subventions aux Associations – Année 2020

Le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations pour l'année 2020.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'octroi des subventions aux associations pour l'année 2020, comme indiqué ci-après :

Associations	Montant 2020
<i>Activités physiques et sportives</i>	280,00 €
<i>Club foot Chaffois (subv° + tonte terrain)</i>	1 350,00 €
<i>Club scrabble Chaffois</i>	180,00 €
<i>Club 3ème âge l'Amitié</i>	533,00 €
<i>Comice Agricole de Pontarlier</i>	100,00 €
<i>La Fraternelle</i>	225,00 €
<i>Anciens combattants</i>	250,00 €
<i>Sports et loisirs Chaffois</i>	225,00 €
<i>Association scolaire école Chaffois (103 élèves x 10€)</i>	1 030,00 €
<i>Comité des fêtes</i>	450,00 €
<i>ADMR - subvention CCAS</i>	500,00 €
<i>Bibliothèque</i>	180,00 €
<i>Souvenir Français</i>	50,00
<i>Association Grand Pontarlier</i>	30,00
TOTAL	5 383,00€

Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations

D34/2019 : Remboursement GAN Assurances – Sinistre incendie abri bus – 6 721.94 € TTC.

D01/2020 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section Moitié indivise AD 91 et AD 92 – Derrière Chanoz

D02/2020 : Achat photocopieur pour la mairie – Marché avec Télématicque pour un montant de 3 580.00 € HT – 4 296.00 € TTC.

D03/2020 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AB 409 – 30 Grande Rue

D04/2020 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AB 152 - 41 Grande Rue

D05/2020 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AD 85p - 13 Rue de Sombacour

D06/2020 : Déclaration d'intention d'aliéner – Propriété cadastrée section AB 305 - 31 Rue du Terroir

D07/2020 : Remboursement GAN Assurances – Solde Sinistre incendie abri bus – 2 878.06 € TTC.

Séance n° 01 – 02/03/2020

Questions diverses :

M. Vuittenez explique au Conseil Municipal que la Commune n'a pas été retenue par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier pour l'installation des containers enterrés car une ligne électrique passe au-dessus de l'emplacement prévu. Ce projet est reporté plus tard.

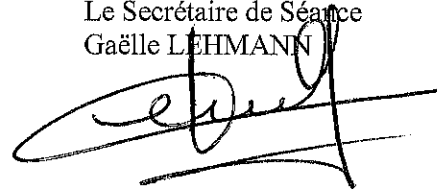
M. Barbe informe le Conseil Municipal que suite à la médiation du 21/02/2020 entre M. Raymond Perrin et la Commune une proposition est faite à M. Perrin et transmise à la médiatrice.

La séance est levée à 20h00

M. Le MAIRE
Raymond PERRIN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Perrin', with a long horizontal stroke extending to the right.

Le Secrétaire de Séance
Gaëlle LEHMANN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaëlle Lehmann', with a large loop at the top and a long horizontal stroke at the bottom.